

Direction Départementale des Territoires et la Mer
Service : Eau-Risques
Bâtiment Ozone
181, Place Ernest Granier
CS 60556
34064 MONTPELLIER cedex 02
Tél. : 04.34 46 60.00 - Fax : 04.34 46 61.00

NOTE DE PRESENTATION



DÉLIMITATION DE L'AIRE D'ALIMENTATION (AAC) DES CAPTAGES DE LA VALLÉE DU LIBRON



1) CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET D'ARRETE

En application du décret 2007-882 du 14 mai 2007 relatif à certaines Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE), le présent projet concerne la délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et des Zones de Protection du Captage (ZPC ou zones de sensibilité à l'intérieur de l'AAC) des captages de la vallée du Libron, ici confondues, à partir desquelles sera décliné un programme d'actions permettant d'assurer la protection qualitative et quantitative de la ressource en eau potable (au sens de la circulaire, la zone de protection correspond à la zone sur laquelle s'applique le programme d'actions).

2) PRÉSENTATION DES ENJEUX

De nombreuses communes et collectivités sont alimentées en eau potable, soit à partir de prélèvements d'eau réalisés dans la nappe d'accompagnement du Libron, soit à partir de nappes plus profondes. Parmi ces ouvrages, les 3 sites de captages des communes de LIEURAN-LES-BEZIERS, PUIMISSON et PUISSALICON, soit 12 forages au total (**dont 6 exploités pour la consommation en eau potable faisant l'objet de la démarche de délimitation exposée**), présentent des concentrations significatives en produits sanitaires (essentiellement herbicides). Le territoire sur lequel se répartissent les captages concernés forme un triangle dont les extrémités sont représentées par les communes de MAGALAS, BASSAN et PUIMISSON (*cf cartographie ci-dessous*). Parmi ces 12 captages, 8 sont en nappe superficielle des alluvions du Libron et 4 en forages profonds (70 à 130 m.) dans les lentilles sablo-gréseuses du miocène.

La pollution constatée a conduit à l'abandon de certains ouvrages, restant inexploités pour l'instant. D'autres exploitent une eau en limite de potabilité nécessitant la mise en place de mesures conservatoires (traitement charbon actif).

Ainsi la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANTS-MONTS** gestionnaire des ouvrages situés sur les communes de PUIMISSON et PUISSALICON et la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MEDITERRANEE**, gestionnaire des ouvrages situés sur les communes de LIEURAN-LES-BEZIERS et BASSAN, ont entamé une démarche de protection de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de la vallée du LIBRON, dans l'objectif de reconquérir la qualité des eaux de la ressource et pérenniser l'alimentation en eau potable de la commune.

2.1 Description générale des installations d'alimentation eau potable concernées

Les 3 sites de captages d'alimentation en eau potable concernés par la démarche ZSCE sont mentionnés dans le tableau exposé ci-dessous, avec les communes desservies et collectivités gestionnaires correspondants :

Nom forage(s)	nb	Commune(s) alimentée(s)	Collectivité concernée (EPCI)
Canet PD3	1	PUISSALICON	CC LES AVANTS-MONTS
Château d'eau et Pierre Plantée Est et Ouest	3	PUIMISSON	CC LES AVANTS-MONTS
Peyralles et Rousset	2	LIEURAN-LES-BEZIERS et BASSAN	CA BÉZIERS MEDITERRANEE

2.2 Rappel des principes de la démarche de protection de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable

LA RÉGLEMENTATION

Garantir la qualité de la ressource en eau

L'alimentation en eau potable des citoyens est un enjeu de santé publique pour les générations actuelles et futures. Pourtant en certains endroits, la ressource en eau est affectée par des problèmes de pollutions diffuses, pesticides ou nitrates.

La protection de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable

Les enjeux

- Permettre à tous l'accès à l'eau potable
- Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques et veiller à leur bon état
- Prévenir les pollutions diffuses et ponctuelles
- Limiter le coût de la potabilisation de l'eau.



Le dispositif "captages prioritaires"

Permet la mise en place d'une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage et d'un plan d'action pour assurer la protection contre les pollutions diffuses.

Étape par étape

Le dispositif est chaque captage prioritaire

1

Délimiter l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC)

Elle est déterminée par une étude hydrogéologique conduite par un bureau d'études et comprend : un examen des caractéristiques géologiques et topographiques, mais aussi des mesures de terrain (pompages d'essais, mesures piézométriques, traçages...).



2

Connaitre la qualité de la nappe

Cette étape vise à mesurer les pesticides et les nitrates sur le captage mais aussi sur les forages privés en amont.

3

Identifier les sources de pollution

Sont réalisés pour cela un inventaire et une hiérarchisation des pressions agricoles, urbaines, domestiques ou industrielles présentes sur l'aire d'alimentation délimitée. L'identification est conduite par un bureau d'études (spécialité agro-environnement) qui analyse la marge de manœuvre technique et économique des différents acteurs.



Un arrêté préfectoral délimite la zone de protection au sein de l'aire d'alimentation du captage



Un arrêté préfectoral

définit le plan d'actions

4

Définir la Zone de Protection (ZP) de l'aire d'alimentation du captage

La zone de protection résulte du croisement entre l'aire d'alimentation du captage, la carte des pressions, l'état de la qualité de l'eau et la vulnérabilité de la nappe. Cette zone, qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral de délimitation, est celle sur laquelle portera le plan d'actions.

5

Mettre en œuvre le plan d'actions

Le plan recense l'ensemble de mesures ayant pour objectif de réduire et maîtriser les substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la ressource. Il s'agit de recommandations, d'incitations pouvant donner lieu à des compensations financières.

Source graphique : Ech'eau nature, n°2, septembre octobre 2014

2.3. Application de la démarche de protection de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable de la vallée du Libron

Aire d'alimentation :

Les études hydrogéologiques visant à définir l'aire d'alimentation totale des captages d'eau potable de la vallée du Libron ont montré l'existence de connexions entre nappe profonde (aquifère du Miocène), nappe alluviale et les eaux superficielles du Libron et de ses affluents. De ce fait, l'aire d'alimentation de ces captages comprend l'intégralité du bassin versant du Libron en amont des captages sur une superficie de 7180 hectares.

Zones de vulnérabilité :

Au sein de cet AAC, ont été appliquées les méthodes de caractérisation usuelles de la vulnérabilité des eaux superficielles du Libron, de sa nappe alluviale et des formations aquifères (miocène). Le cours d'eau du Libron étant en étroite relation avec l'alimentation de la nappe alluviale et des captages, la définition de la vulnérabilité a été étendue à l'ensemble de son bassin versant ; il en ressort que :

- à l'échelle du bassin versant du Libron, les zones les plus vulnérables correspondent à la plaine alluviale du Libron et de ses affluents, mais aussi aux terrasses alluviales et aux coteaux situés à faibles distances des captages ;
- à l'échelle des aires d'alimentation des captages, les zones de vulnérabilité correspondent à la plaine alluviale située sous ces aires. Des mesures de protection doivent donc être engagées en priorité sur ces secteurs.

Les cinq codes couleurs (rouge, orange, jaune, vert, bleu) traduisant les indices de vulnérabilité (très élevé, élevé, modéré, faible, très faible) du périmètre sont reportés sur la carte générale de délimitation et de vulnérabilité annexée ci-dessous en fin de document.

Produits phyto-sanitaires présents dans les eaux :

Une synthèse des analyses en produits phytosanitaires et en nitrates a été effectuée. Des dépassements fréquents sont observés en herbicides sur les ouvrages captant la nappe des alluvions. Ils comprennent :

- dérivés des triazines : atrazine, simazine, terbuthylazine, atrazine-déiisopropyl, desethyl-déiisopropyl-atrazine...(*)
- diuron,

Sur les ouvrages captant les formations aquifères (miocène), des dépassements sont également observés :

- nitrates (faibles teneurs)
- glyphosate,
- dérivés des triazines : atrazine, simazine, terbuthylazine, atrazine-déiisopropyl, desethyl-déiisopropyl-atrazine...(*)

Enfin dans les eaux superficielles, les produits phytosanitaires retrouvés sont notamment:

- glyphosate,
- l'AMPA,
- métalaxyl,
- terbuthylazine, (*)
- terbuthylazine-2 hydroxy (*)

(*) = molécules interdites à la vente depuis 2001/2003

Les campagnes d'analyse des produits phytosanitaires et des nitrates ont permis de mettre en évidence la présence de nombreux composés à des teneurs parfois élevées dans les eaux superficielles et dans les eaux souterraines (niveaux superficiels et profonds). La présence de ces composés en profondeur, dans les lentilles aquifères des formations miocènes reste difficilement explicable compte tenu de l'importante couverture marneuse sous-jacente.

3) PRÉSENTATION DE L' AIRE D'ALIMENTATION (AAC) TOTALE

La carte générale de définition et de vulnérabilité de l'AAC des captages du LIBRON ci-jointe correspond à la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (ZPC), complétée avec les différents niveaux de vulnérabilité dont les zones les plus vulnérables correspondent à la plaine alluviale du Libron et de ses affluents, mais aussi aux terrasses alluviales et aux coteaux situés à faibles distances des captages.

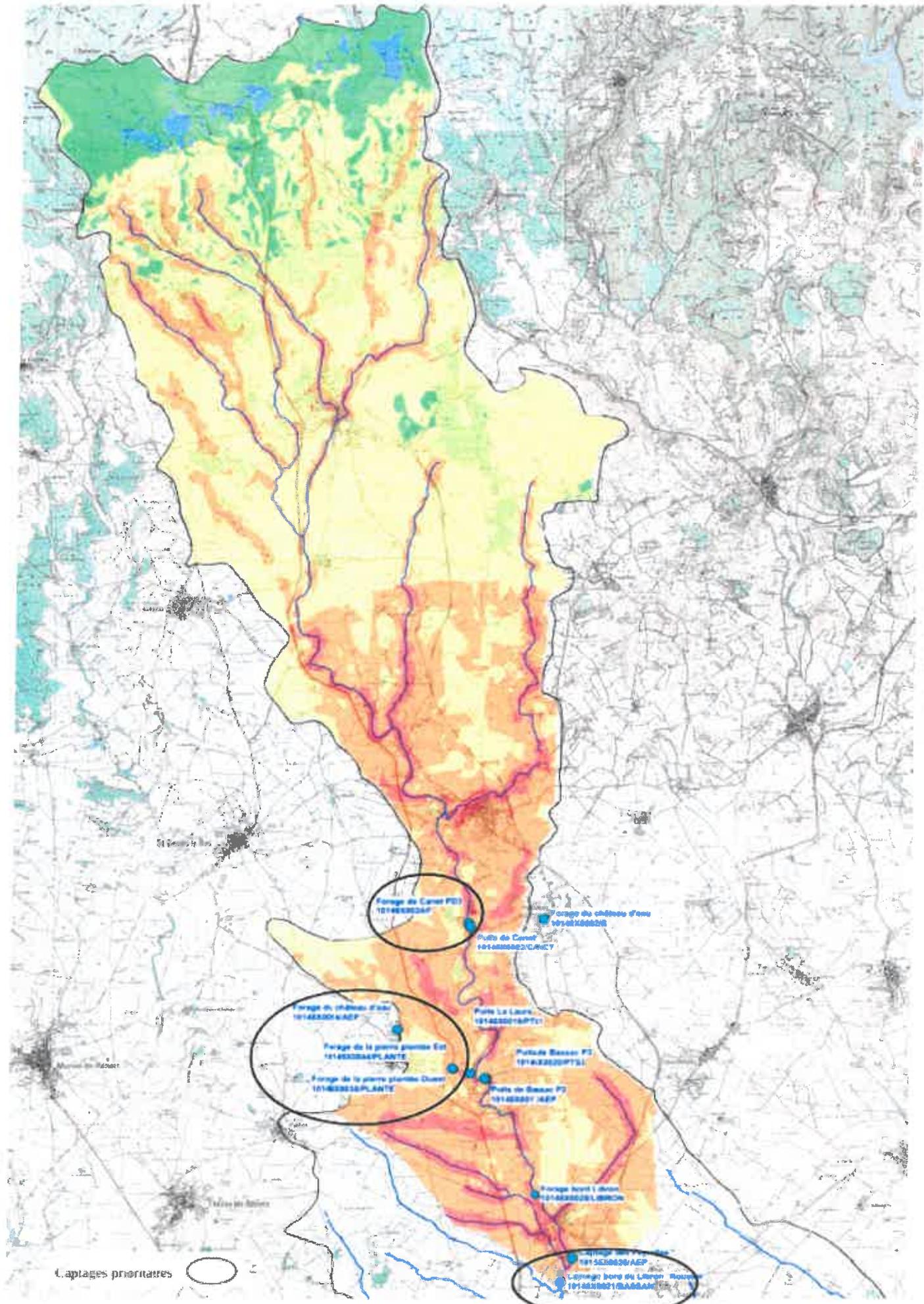
Le périmètre de protection de l'aire d'alimentation des captages du LIBRON ainsi défini correspond à la zone d'application du programme d'actions au regard de la sensibilité des terrains aux pollutions par les produits phytosanitaires. **Les présents projets d'arrêtés préfectoraux soumis à la consultation du public visent à délimiter officiellement ces périmètres d'action.**

5) SUITE DE LA PROCEDURE ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales)

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANTS-MONTS et la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MEDITERRANEE ont été désignées opérateur agro-environnemental de la démarche de reconquête de la qualité des eaux au titre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (*GEMAPI*) confiée aux intercommunalités. Cette démarche a été initiée courant 2013 et a été marquée par :

- La réalisation de l'étude de l'Aire d'Alimentation des Captages de la vallée du Libron comprenant 3 étapes :
 - Etape 1 : délimitation de l'aire d'alimentation de captage
 - Etape 2 : établissement du diagnostic territorial
 - Etape 3 : définition du programme d'actions
- La création dès le début des études d'un comité de pilotage comprenant des représentants des élus, des représentants du monde agricole et des administrations ;
- La validation en comité de pilotage d'un programme d'action finalisé en 2016 ;
- Une animation assurée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au SYNDICAT MIXTE DES VALLÉES DE L'ORB ET DU LIBRON.

Sur le périmètre défini par les présents projets d'arrêtés soumis à la consultation du public, des actions de re-conquête de la qualité de l'eau sont conduites. Elles comprennent notamment des actions d'animation à destination du monde agricole, mais aussi des collectivités et des particuliers, pour inciter au changement de pratiques, ainsi que des mesures financières en faveur des pratiques limitant l'usage des produits phytosanitaires.




 Rubric 4 CO/59
 Date 28/10/13
 Fond Carte IGN au 1/25 000

Carte générale de définition et de vulnérabilité de l'AAC des captages de la vallée du LIBRON



 Bassin versant libron

